

Nanterre, le 10 novembre 2022

D1D1 – Mouvement et affectations

Circulaire n° 2022-58
Affaire suivie par :
Gérard MILESI – Brigitte JANUEL

☎ : 01.71.14.27.51

Diffusion :
Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	DSDEN	ESPE
	78	Universités et IUT
	91	Gds. Etab. Sup
A	92	CANOPE
	95	CIEP
	Circonscriptions	CIO
	78	CNED
	91	CREPS
A	92	CROUS
	95	DDCS
	Inspection 2nd degré	78
	Divisions et Services, CT et CM	91
		92
		95
	Lycées	95
	78	DRONISEP
	91	INS HEA
	92	INJEP
	95	SIEC
	Collèges	UNSS
	78	Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	91	
A	92	78
	95	91
	Écoles	92
	78	95
	91	Représentants des Personnels, 2nd degré
I	92	
	95	Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées	
	Collèges privés	78
	Lycées privés	91
	MELH	92
	LYCEE MILITAIRE	95
A	EREA	
A	ERPD	

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 3 p.
Annexe 5 p.
Total 8 p.

Le directeur académique adjoint des
services de l'Éducation nationale
Directeur académique des services
départementaux de l'Éducation
nationale par intérim

à
Mesdames et messieurs les instituteurs
Mesdames et messieurs les professeurs
des écoles
s/c
Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale
Mesdames et Messieurs les principaux
des collèges comportant une SEGPA
Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissements spécialisés

Objet : Circulaire 2022-58 - Mouvement interdépartemental du 1^{er} degré – rentrée 2023

Références : *BOEN spécial n°6 du 28 octobre 2021*
[Lignes directrices de gestion ministérielles du 25-10-2021 relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports](#)
[Note de service du 20 octobre 2022 relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré](#)

Je vous informe que les dispositions en vigueur en matière de candidature à un changement de département pour la rentrée scolaire 2023 sont présentées dans le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale spécial n°6 du 28 octobre 2021.

I. Objectifs, principes, règles de gestion, barèmes :

Le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale spécial n°6 du 28 octobre 2021 détaille la totalité des objectifs, principes, règles de gestion et modalités de calcul des barèmes qui s'imposent à tous, candidats et direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine. Une vidéo synthétique présentant la mutation des enseignants du premier degré est disponible sur la chaîne YouTube du ministère : [voir la vidéo](#) et vous présentera les principales étapes.

II. Quelques points d'attention :

a) Public concerné :

Seuls les instituteurs et professeurs des écoles titulaires au plus tard à la date du 1^{er} septembre 2022 peuvent participer au mouvement interdépartemental 2023. Ne peuvent pas participer au mouvement interdépartemental les professeurs des écoles stagiaires, ou non titularisés au 1^{er} septembre 2022.

b) Bonifications 1 et 2 liée à la situation de handicap (distinctes et non cumulables) :

Seul l'aspect médical, selon les seuls critères définis de manière stricte dans le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale en référence, peut être pris en considération. Il n'y a pas d'examen au titre d'un motif social.

La demande du dossier de bonification 2 doit être formulée auprès du secrétariat du médecin de prévention des personnels par mail : ce.ia92.medecindespersonnels@ac-versailles.fr ou au 01 71 14 27 02. Ce dossier et l'ensemble des pièces justificatives doivent être retournés **au plus tard le 14 décembre 2022** au médecin de prévention – médecin des personnels de l'Éducation nationale selon les modalités fixées par son secrétariat.

Après étude du dossier, seulement si la demande le nécessite et à l'initiative du médecin de prévention, celui-ci se mettra en relation avec l'intéressé pour convenir d'un rendez-vous.

III. Accès par Internet à SIAM :

Le serveur sera ouvert le mercredi 16 novembre 2022 à partir de 12 heures (heure métropole) : www.education.gouv.fr/iprof-siam.

En cas de problème de connexion, vous pouvez contacter l'assistance informatique par courriel : assistance.iprof@ac-versailles.fr ou par téléphone : 01 30 83 43 00.

Attention

N'attendez pas le dernier jour pour saisir vos vœux. Au-delà de la date du mercredi 07 décembre 2022 à 12 heures (heure métropole), le serveur S.I.A.M. sera fermé.

Toutes les étapes du calendrier se trouvent présentées dans la fiche 1.

IV. Suivi des demandes :

a) Dispositif d'accueil et d'information

Dans le cadre de la mise en place du dispositif d'aide et de conseil personnalisé, un service téléphonique national « *Info Mobilité* » est disponible au 01 55 55 44 44. Ce numéro vous permettra d'être en relation avec le ministère pour vous aider à construire votre projet de mobilité du lundi 14 au mercredi 07 décembre 2022 (de 9h30 à 19h – sauf le 07 décembre fermeture du service à 12h). Est également à votre disposition un [comparateur mobilité](#) pour vous aider dans vos démarches en simulant votre barème. Après la fermeture des serveurs SIAM vous pourrez suivre le traitement de votre dossier via démarches simplifiées (cf. ci-dessous) et y contacter les gestionnaires via la messagerie dédiée.

b) Confirmation des demandes de changement de département

Après la clôture de la période de saisie des vœux, à compter du jeudi 8 décembre 2022 vous recevrez, uniquement dans votre boîte électronique I-Prof, un document intitulé « confirmation de demande de changement de département ».

Il vous appartiendra impérativement de l'éditer, la vérifier, la compléter et la renvoyer signée et accompagnée des pièces justificatives pour le mercredi 8 décembre 2022, au plus tard. L'absence de la confirmation de demande annule la participation au mouvement du candidat.

c) Demande de correction de barème

Les candidats pourront prendre connaissance de leur barème dans SIAM dès le 17 janvier 2023. Ils pourront le cas échéant demander à la DSDEN une correction de ce barème au vu des éléments de leur dossier entre le 17 et le 31 janvier 2023. À compter du 6 février 2023,

Le dépôt de votre confirmation de participation et les pièces justificatives selon votre situation se feront uniquement via demarches-simplifiees.fr avec le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-participation-mouvement-inter-2023>

Voir la fiche 3 aide à l'accès à demarches-simplifiees.fr

les barèmes ne sont plus susceptibles d'appel. Les barèmes définitifs seront disponibles dans SIAM le lundi 6 février 2022.

À la suite des résultats du mouvement interdépartemental le mardi 7 mars 2023, il sera indiqué au candidat n'ayant pas obtenu son vœu de rang 1, le barème du dernier sortant du département, le barème du dernier entrant dans le(s) département(s) demandé(s) en vœux 1 et 2. Cette transparence sur les résultats permet à l'enseignant de pouvoir mieux situer sa candidature, notamment au sein du département sollicité en premier vœu. En outre, des données plus

Les demandes de correction de barème se feront uniquement via demarches-simplifiees.fr avec le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-correction-bareme-inter-2023>

générales sur les résultats du mouvement seront mises à disposition sur <http://www.education.gouv.fr>

Signé

Jacques FLODROPS

Fiche 1: Calendrier des opérations

4/8



Fiche 2 : Liste des écoles des Hauts-de-Seine relevant de la politique de l'éducation prioritaire

Liste des écoles participant au programme réseaux d'éducation prioritaire - REP+

5/8

Gennevilliers		Nanterre	
Ecoles maternelles		Ecoles maternelles	
École maternelle Aguado		École maternelle Jacques Decour	
École maternelle Denis Diderot		École maternelle Pablo Picasso	
École maternelle Pauline Kergomard		École maternelle Robespierre	
École maternelle Paul Langevin			
École maternelle Jean Lurçat			
Ecoles élémentaires ou primaires		Ecoles élémentaires ou primaires	
École élémentaire Denis Diderot A		École élémentaire Jacques Decour A	
École élémentaire Denis Diderot B		École élémentaire Jacques Decour B	
École élémentaire Paul Langevin A		École élémentaire Pablo Picasso	
École élémentaire Paul Langevin B		École élémentaire Robespierre	
École élémentaire Jean Lurçat			

Liste des écoles participant au programme réseaux d'éducation prioritaire - REP

Asnières sur Seine		Bagneux	
Ecoles maternelles		Ecoles maternelles	
École maternelle Descartes		École maternelle Marcel Cachin	
École maternelle Anne Frank		École maternelle Paul Eluard	
École maternelle Les Mourinoux		École maternelle Joliot-Curie	
École maternelle Henri Poincaré		École maternelle Maurice Thorez	
		École maternelle Paul Vaillant Couturier	
		École maternelle Henri Wallon	
Ecoles élémentaires ou primaires		Ecoles élémentaires ou primaires	
École élémentaire Descartes A		École élémentaire Marcel Cachin	
École élémentaire Descartes B		École élémentaire Paul Eluard	
École élémentaire Henri Poincaré A		École élémentaire Joliot-Curie	
École élémentaire Henri Poincaré B		École élémentaire Maurice Thorez	
		École élémentaire Paul Vaillant Couturier	
		École élémentaire Henri Wallon A	
		École élémentaire Henri Wallon B	
Chatenay-Malabry		Clamart	
Ecoles maternelles		Ecoles maternelles	
École maternelle Suzanne Buisson		École maternelle Marie Brignole de Galliera	
École maternelle Thomas Masaryk		École maternelle Anne Frank	
École maternelle Jules Verne		École maternelle Charles De Gaulle	
		École maternelle La Plaine	
Ecoles élémentaires ou primaires		Ecoles élémentaires ou primaires	
École élémentaire Thomas Masaryk		École élémentaire Marie Brignole de Galliera	
École élémentaire Jules Verne		École élémentaire Charles De Gaulle	
École élémentaire Léonard De Vinci		École élémentaire Sédar-Senghor	

Clichy	Gennevilliers
Ecoles maternelles	Ecoles maternelles
École maternelle Annie Fratellini	École maternelle Lucie et Raymond Aubrac
École maternelle Jean Jaurès	École maternelle Anatole France
	École maternelle Les Grésillons
	École maternelle Louise Michel
	École maternelle Berthe Morisot
Ecoles élémentaires ou primaires	Ecoles élémentaires ou primaires
École élémentaire Jean Jaurès	École élémentaire Lucie et Raymond Aubrac
École élémentaire Toussaint Louverture	École élémentaire Anatole France A
	École élémentaire Anatole France B
	École élémentaire Les Grésillons A
	École élémentaire Les Grésillons B

Colombes	
Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires ou primaires
École maternelle Marcellin Berthelot	École élémentaire Marcellin Berthelot A
École maternelle Buffon	École élémentaire Marcellin Berthelot B
École maternelle Camille Claudel	École élémentaire Buffon
École maternelle Victor Hugo	École élémentaire Victor Hugo
École maternelle Langevin Wallon	École élémentaire Langevin Wallon
École maternelle Henri Martin	École élémentaire Henri Martin
École maternelle Charles Péguy	École élémentaire Charles Péguy A
École maternelle Charles Perrault	École élémentaire Charles Péguy B
École maternelle Jean Jacques Rousseau	École élémentaire Jean-Jacques Rousseau
École maternelle La Tour d'Auvergne	École élémentaire La Tour d'Auvergne
	École primaire Simone Veil

Nanterre	Villeneuve la Garenne
Ecoles maternelles	Ecoles maternelles
École maternelle Balzac	École maternelle Pierre De Coubertin
École maternelle Eugénie Cotton	École maternelle Sonia Delaunay
École maternelle La Fontaine	École maternelle Jean De La Fontaine
École maternelle Maxime Gorki	École maternelle Jean Jaurès
École maternelle Joinville	École maternelle Jean Moulin
École maternelle Les Pâquerettes	École maternelle Charles Perrault
École maternelle Soufflot	École maternelle Jules Verne
École maternelle Henri Wallon	
Ecoles élémentaires ou primaires	Ecoles élémentaires ou primaires
École primaire Lucie Aubrac	École élémentaire Pierre De Coubertin A
École élémentaire Honoré de Balzac	École élémentaire Pierre De Coubertin B
École élémentaire La Fontaine	École élémentaire Jean Moulin A
École primaire Anatole France	École élémentaire Jean Moulin B
École élémentaire Maxime Gorki	École élémentaire Jules Verne A
École élémentaire Joinville	École élémentaire Jules Verne B
École élémentaire Les Pâquerettes	
École primaire Elsa Triolet	
École élémentaire Voltaire	
École élémentaire Henri Wallon	

Liste des écoles des Hauts-de-Seine situées dans les quartiers urbains particulièrement difficiles (dits plan violence)

718

Asnières sur Seine		Bagneux	
Ecoles maternelles		Ecoles maternelles	
École maternelle René Descartes		École maternelle Marcel Cachin	
École maternelle Mourinoux		École maternelle Albert Petit	
École maternelle Henri Poincaré			
Ecoles élémentaires ou primaires		Ecoles élémentaires ou primaires	
École élémentaire Descartes A		École élémentaire Marcel Cachin	
École élémentaire Descartes B		École élémentaire Paul Éluard	
École élémentaire Henri Poincaré A		École élémentaire Albert Petit	
École élémentaire Henri Poincaré B			
Colombes		Courbevoie	
Ecoles maternelles		Ecoles maternelles	
École maternelle Marcelin Berthelot		École maternelle Les Fauvelles	
École maternelle Buffon		École maternelle La Marelle	
École maternelle Camille Claudel		École maternelle Mozart	
École maternelle Victor Hugo		École maternelle Alfred de Musset	
École maternelle Henri Martin		École maternelle Charles Perrault	
École maternelle Ambroise Paré		École maternelle Jules Verne	
École maternelle Charles Péguy		Ecoles élémentaires ou primaires	
École maternelle Charles Perrault		École élémentaire Alexandre Dumas	
École maternelle Reine Henriette		École élémentaire Guynemer	
École maternelle Jean Jacques Rousseau		École élémentaire André Malraux	
École maternelle la Tour d'Auvergne			
École maternelle Langevin Wallon			
Ecoles élémentaires ou primaires		Gennevilliers	
École élémentaire Marcelin Berthelot A		Ecoles maternelles	
École élémentaire Marcelin Berthelot B		École maternelle Denis Diderot	
École élémentaire Buffon		École maternelle Anatole France	
École élémentaire Victor Hugo		École maternelle Les Grésillons	
École élémentaire Henri Martin		École maternelle Joliot-Curie	
École élémentaire Ambroise Paré A		École maternelle Jean Lurçat	
École élémentaire Ambroise Paré B		École maternelle Berthe Morisot	
École élémentaire Charles Péguy A		Ecoles élémentaires ou primaires	
École élémentaire Charles Péguy B		École élémentaire Denis Diderot A	
École élémentaire Jean-Jacques Rousseau		École élémentaire Denis Diderot B	
École élémentaire la Tour d'Auvergne		École élémentaire Anatole France A	
École élémentaire Langevin Wallon		École élémentaire Anatole France B	
		École élémentaire Les Grésillons A	
		École élémentaire Les Grésillons B	
		École élémentaire Joliot-Curie	
		École élémentaire Jean Lurçat	
Nanterre		Villeneuve La Garenne	
Ecoles maternelles		Ecoles maternelles	
École maternelle Eugénie Cotton		École maternelle Pierre de Coubertin	
École maternelle Jacques Decour		École maternelle Jean de la Fontaine	
École maternelle Pablo Picasso		École maternelle Jean Jaurès	
École maternelle Robespierre		École maternelle Jean Moulin	
École maternelle Henri Wallon		École maternelle Charles Perrault	
Ecoles élémentaires ou primaires		École maternelle Jules Verne	
École élémentaire Jacques Decour A		Ecoles élémentaires ou primaires	
École élémentaire Jacques Decour B		École élémentaire Pierre de Coubertin A	
École primaire Anatole France		École élémentaire Pierre de Coubertin B	
École élémentaire Pablo Picasso		École élémentaire ou primaire Jean Moulin A	
École élémentaire Robespierre		École élémentaire ou primaire Jean Moulin B	
École élémentaire Voltaire		École élémentaire ou primaire Jules Verne A	
École élémentaire Henri Wallon		École élémentaire ou primaire Jules Verne B	

Fiche 3 : Aide à l'accès à demarches-simplifiees.fr

8/8



- Je clique sur le lien de la démarche indiqué dans la circulaire. J'arrive sur le site internet qui présente sur la partie gauche la démarche que je veux faire et à droite me demande de m'identifier.
- Là il y a trois solutions:
 - J'ai déjà un compte : cliquer sur « J'ai déjà un compte » puis rentrer l'email et le mot de passe de connexion
 - Je possède un compte *France Connect* : cliquer sur le bouton « France Connect », choisir un compte de connexion en cliquant sur un des boutons (La Poste, Amélie, etc), rentrer les identifiants liés au compte sélectionné. La redirection vers demarches-simplifiees.fr est automatique.
 - Je me connecte pour la première fois sur demarches-simplifiees.fr et ne possède pas de compte: cliquer sur le bouton « Créer un compte », rentrer un email, choisir un mot de passe et cliquer sur « se connecter ».



- Les champs présentant un astérisque sont obligatoires
- Le dossier s'organise autour des différents éléments de bonification prévus par les Lignes Directrices de Gestion
- Le dépôt du dossier nécessite l'ajout de pièces jointes afin de fournir des documents justificatifs pour la prise en compte de vos demandes de bonification. Pour chaque document demandé, cliquer sur parcourir, sélectionner un fichier puis cliquer sur ouvrir. Le nom du fichier sélectionné apparaît à côté du bouton "Parcourir", la pièce est alors enregistrée. **Attention**, vous ne pouvez déposer qu'une pièce jointe par demande de justificatif. Si plusieurs pages sont nécessaires à votre justificatif, faites en un seul fichier.
- Vous pouvez enregistrer votre dossier comme brouillon et y revenir autant de fois que désiré pour le compléter.
- **Attention, une fois votre dossier envoyé, vous ne pourrez plus le compléter, il s'agira de l'envoi définitif et non modifiable.**

Pour aller plus loin,
un tutoriel vidéo :

<https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>